

Eau et Assainissement

L'Eau

La commune est affilié au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, pour tous branchements les contacter : <https://www.eau-barousse.com>



L'Assainissement

Pour une construction de maison d'habitation, une attestation d'installation d'assainissement non collectif doit être effectué par le SPANC.

L'eau et l'assainissement sont désormais dissociés.

Vous pouvez vous rapprocher de RESEAU 31 Territoire SUD au 05.62.00.72.88 ou sur <https://www.reseau31.fr>

